



LES « COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE » INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO !

Bonn. Centre international de conférences, ce 4 juillet. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, décide l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la Liste du patrimoine mondial. La décision est historique !

Les 21 représentants des États-parties à la Convention du patrimoine mondial viennent en effet de voter à l'unanimité l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie « Paysage culturel évolutif vivant ». Les membres du Comité ont reconnu leur Valeur Universelle Exceptionnelle et ont jugé que les conditions de protection et de gestion du Bien proposé à inscription étaient remplies.

L'émotion est palpable du côté des représentants français de l'UNESCO, des Ministères de la Culture et de l'Écologie et de la délégation champenoise. « *Un sentiment de grande satisfaction et de réjouissance collective ! Je pense immédiatement à tous ceux qui ont œuvré sur le dossier, à tous les partenaires qui ont soutenu ce projet hors du commun et aux Champenois, dont le territoire vient d'être reconnu au niveau mondial. L'inscription est une reconnaissance, mais elle est aussi un engagement devant les nations, il nous faudra donc en être dignes. Ce paysage, ces savoir-faire et ce patrimoine, nous nous devons de les préserver, de les entretenir pour les confier intacts aux générations futures. C'est un rendez-vous avec l'Histoire et avec notre histoire !* » se rejouit Pierre CHEVAL, Président de l'Association « Paysages du Champagne » qui a monté et conduit le dossier champenois depuis 8 ans.

L'ensemble « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » n'est pas un paysage viticole comme les autres ! Il témoigne par l'organisation de ses sites et du travail des hommes et des femmes, de la montée en puissance dès le 18^{ème} siècle d'un mode de production, d'élaboration et de commercialisation original, toujours actif, qui a profondément marqué le territoire, ses paysages ruraux et urbains, et donné naissance au vin de Champagne mondialement reconnu, symbole de fête et de célébration. Un ensemble de paysages et de sites unique, porteur d'une histoire, d'une culture et de savoir-faire. C'est ce qui fait aujourd'hui la Valeur Universelle Exceptionnelle des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

Avec cette inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est la Valeur Universelle Exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois qui a donné naissance au vin de Champagne, qui est aujourd'hui reconnu...

...et plus largement l'ensemble du travail de production, d'élaboration et de diffusion du vin de Champagne transmis et préservé dans les 320 communes de l'aire AOC Champagne, réparties sur les 5 départements français de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne.

Photos, communiqué et dossier de presse sont disponibles sur : <http://paysagesduchampagne.fr/>



#ChampagneUnesco